

Les personnes qui fournissent des services professionnels de santé à titre individuel répondent-elles à la définition d'une Organisation spécialisée donnée par le Fonds ?

Non, les professionnels de santé individuels ne répondent pas à la définition d'une Organisation spécialisée du Fonds TELUS. Leur soutien confirmé peut accroître la compétitivité de votre demande, mais il ne sera pas pris en compte pour déterminer si la demande répond aux exigences minimales du Fonds en matière de soutien de la part d'une Organisation spécialisée.

Les Gardiens du savoir (guérisseurs traditionnels) au sein des communautés des Premières Nations répondent-ils à la définition d'une Organisation spécialisée du Fonds ?

Le Fonds TELUS accepte les formulaires de soutien d'une organisation spécialisée remplis par des spécialistes de la guérison, des Gardiens du savoir et des aînés reconnus par la communauté pour leur capacité à comprendre et à travailler selon les visions du monde de la culture autochtone et à fournir des approches autochtones en matière de soins de santé dans la région où le bien-être est assuré.

Dois-je obtenir le soutien de plus d'une Organisation spécialisée ?

Pour satisfaire aux exigences **minimales** du Fonds en matière de soutien, vous devez obtenir le soutien d'**une seule** Organisation spécialisée. Toutefois, les demandes les plus compétitives dépassent généralement les exigences minimales du Fonds et incluent le soutien de plusieurs Organisations spécialisées dans le domaine lié au bien-être.

J'ai manqué la date pour confirmer l'admissibilité de mon (mes) Organisation(s) spécialisée(s). Puis-je quand même soumettre ma demande ?

Oui. Vous pouvez joindre le formulaire de soutien d'une organisation spécialisée à votre demande. Toutefois, si l'Organisation spécialisée n'est pas acceptée par le Fonds, la demande sera retirée du processus d'examen.

En plus de fournir des services de santé aux Canadiens dans le domaine lié au bien-être, mon Organisation spécialisée sensibilise également à la question du bien-être, sollicite des dons, finance des recherches et milite pour influencer les politiques. Ces autres activités ont-elles une incidence sur leur admissibilité en tant qu'Organisation spécialisée ?

Les Organisations spécialisées peuvent être impliquées dans toutes les activités mentionnées, à condition qu'ils aient aussi pour activité principale de fournir des services, des programmes, du soutien ou des ressources en matière de soins de santé aux Canadiens qui luttent dans le domaine du bien-être présenté dans le projet.

Où puis-je trouver plus d'informations sur les professionnels de la santé autorisés ?

Voici une liste des [professionnels de la santé autorisés au Canada](#), par province, pour commencer votre recherche. Le professionnel de la santé autorisé doit avoir une expertise dans le domaine du bien-être présenté dans votre projet et être disposé à fournir des commentaires sur le matériel créatif.

L'Organisation spécialisée est disposée à engager un professionnel de la santé réglementé pour fournir un retour d'information sur mon projet. Cela répond-il à l'exigence du Fonds d'avoir au moins un professionnel de la santé réglementé « dans son équipe » ?

Oui. Le Fonds utilise une définition large de « l'équipe » qui peut inclure, par exemple, le personnel, les contractuels, les membres, les bénévoles et le conseil d'administration de l'Organisation spécialisée. Le professionnel de la santé réglementé ou autorisé doit être identifié dans le formulaire de soutien d'une organisation spécialisée, avoir une expertise dans le domaine lié au bien-être et être prêt à donner son avis sur le matériel créatif du projet. Voici une liste des [professionnels de la santé autorisés au Canada](#), par province, pour commencer votre recherche.

Je soumetts à nouveau une demande de financement pour un projet que le Fonds TELUS a déjà refusé. Puis-je soumettre les formulaires de soutien d'une organisation spécialisée de l'année dernière ou dois-je demander à mes Organisations spécialisées de remplir le formulaire le plus récent ?

Le formulaire de soutien d'une organisation spécialisée le plus récent comprend une liste de contrôle utile permettant aux organisations de confirmer qu'elles répondent à la définition clarifiée du Fonds en tant qu'Organisation spécialisée. Le formulaire demande également à l'organisation d'identifier un professionnel de santé réglementé au sein de son équipe, prêt à fournir des commentaires sur le matériel créatif du projet. Si ces informations ont déjà été fournies dans leur formulaire de soutien précédent, elles n'ont pas besoin de remplir le formulaire de soutien d'une organisation spécialisée le plus récent.

Où puis-je trouver une liste des Organisations spécialisées qui ont déjà été approuvées par le Fonds TELUS ?

Une telle liste n'existe pas actuellement. Cependant, de nombreux projets financés remercient leurs organisations spécialisées dans le générique final de leur programmation. Consultez [la vitrine des projets](#) pour en savoir plus.